

Régie de l'énergie

Sujet : Le projet de centrale éolienne à Saint-Cyprien-de-Napierville – Ajout au mémoire principal.

Madame, Monsieur

Le groupe LE VENT TOURNE vous a déjà fait parvenir un mémoire en rapport avec le sujet en titre.

Par la présente, LE VENT TOURNE désire ajouter deux éléments nouveaux à ce texte.

Premièrement, le promoteur et des citoyens alliés ont intenté une poursuite judiciaire en Cour supérieure contre le village de Saint-Cyprien pour forcer ce dernier à émettre tous les permis et certificats demandés et pour requérir l'annulation du règlement concernant les éoliennes.

Il nous semble qu'en toute déférence envers un tribunal supérieur, la Régie devrait s'abstenir d'étudier le dossier en titre tant que la question judiciaire n'aura pas été entièrement tranchée.

Deuxièmement, le BAPE et Québec viennent de se prononcer sur le projet de centrale éolienne de Saint-Valentin, un projet quasi-jumeau de celui en titre et, dans les deux cas, le projet a été rejeté parce qu'il comporte «plus de désavantages que d'avantages», qu'il ne respecte pas les principes du développement durable et qu'il n'a aucune acceptabilité sociale.

Ce portrait correspond en tout point au projet en titre et pour cette raison supplémentaire, la Régie est priée de rejeter ledit projet au cas où elle déciderait de l'étudier sans égard à la litispendance.

Nous vous remercions à l'avance de votre attention.

Pour LE VENT TOURNE

Brigitte Schoemans Pierre Couture Joane McDermott